

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude publique du
Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Exercice 2016**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 21 août 2017
et
au conseil d'agglomération
le 24 août 2017**

Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-présidents

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de Ville
Arrondissement de Mercier– Hochelaga-
Maisonneuve

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

Membres

Mme Catherine Clément-Talbot
Conseillère de Ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Yves Gignac
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Laura-Ann Palestini
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

M. Dominic Perri
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Saint-Léonard

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest

Montréal, le 21 août 2017

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations relatives à l'étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Original signé

Alan DeSousa, FCPA, FCA

Julie Demers

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	1
2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016	2
3. OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE	2
3.1 DÉFIS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	2
4. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES RAPPORTS.....	3
5. CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS	3
6. AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	4
6.1 GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE ET DE LA CANOPÉE	4
6.2 GESTION DURABLE DE L'EAU	4
6.3 GESTION DES FEUX DE CIRCULATION	5
6.4 PROGRAMMES ÉCO-QUARTIER ET ÉCOCENTRES.....	6
6.5 PROJET SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (SERAM)	7
6.6 GESTION DU PROGRAMME TRANSFO-RH	8
6.7 TESTS D'INTRUSION PHYSIQUE.....	9
7. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES	9
8. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS	10
9. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	10
10. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	10
11. REMERCIEMENTS	10
12. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	11
ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VG.....	14

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activité des commissions permanentes pour l'année 2017¹, la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 14 juin 2017, sur le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses trois vérificateurs généraux adjoints, messieurs Robert Duquette et Serge Vaillancourt et Mme France Lessard.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, le 31 mai 2017, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les avis précisaient les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public.

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 12 juin et du conseil d'agglomération du 15 juin 2017. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*.

Également, une invitation a été expédiée par courrier électronique à quelque 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été publié le 31 mai 2017. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées.

Deux personnes ont assisté à l'assemblée publique du 14 juin 2017 et une à l'assemblée du 28 juin 2017. Les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires à la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique, le 28 juin 2017. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

¹ Résolutions CM17 0172 et CG17 0052

2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération comporte 6 parties :

1. Observations de la Vérificatrice générale;
2. Audit des états financiers et autres rapports;
3. Conformité aux lois et règlements;
4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
5. Suivi des recommandations des années antérieures;
6. Suivi du Bureau du vérificateur général.

Cet exercice récurrent est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4). Mme Galipeau a exposé devant l'assemblée la mission du Bureau du vérificateur général (BVG) dont l'obligation première est l'audit des états financiers de la Ville et des organisations sous son contrôle ou comprises dans son périmètre comptable.

Mme Galipeau a présenté devant l'assemblée un résumé succinct de son rapport². Elle a expliqué l'objectif de chacune des missions de vérification et décrit les plus importantes constatations des audits. L'essentiel de ses propos est relevé ici.

3. OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

3.1 DÉFIS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Dans cette section, la Vérificatrice relate un certain nombre d'enjeux identifiés au BVG depuis son entrée en fonction le 15 août 2016.

Elle constate notamment certaines difficultés du BVG à trouver une relève et à préserver son expertise. En effet, plusieurs postes sont ou seront vacants dans un avenir rapproché et les tentatives de recrutement de candidats n'ont pas donné des résultats satisfaisants à ce jour.

Elle mentionne également certains défis en lien avec la volonté du gouvernement du Québec de rendre plus autonomes les municipalités et de modifier les normes en audit d'optimisation des ressources.

Elle ajoute que le BVG souhaite également se doter d'une planification stratégique, actualiser ses outils de travail et compléter son site Web.

Elle mentionne également que les articles de la LCV concernant le VG doivent être revus afin de lui permettre de faire son travail en toute indépendance.

Enfin, elle mentionne que le BVG entreprendra pour 2017 la réalisation des mandats d'audit d'optimisation des ressources avec une nouvelle méthodologie de travail, et ce afin

² Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Présentation du rapport annuel du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016*. PowerPoint, 13 juin 2017, 33 pages.

de se conformer aux nouvelles normes pour les missions d'appréciation directe développées par l'Ordre des comptables professionnels agréés.

4. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES RAPPORTS

L'audit des états financiers a été planifié et réalisé conjointement avec la firme Deloitte, l'auditeur indépendant nommé par la Ville. Le rapport de l'auditeur sur les états financiers consolidés de la Ville ainsi que le rapport sur les charges mixtes se retrouvent dans le rapport financier annuel qui a été déposé au Service du greffe de la Ville le 19 avril 2017.

Le 13 avril 2017, des rapports de l'auditeur sur les états financiers consolidés de la Ville, sur la ventilation des charges mixtes et sur le taux global de taxation de la Ville ont été produits et inclus dans le formulaire prescrit par le MAMOT et déposés aux conseils municipaux et d'agglomération, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (LCV).

En date du 25 mai 2016, 12 rapports de l'auditeur indépendant avaient été émis sur les états financiers au 31 décembre 2016 des organismes pour lesquels le VG est l'auditeur en vertu des dispositions de l'article 107.7 de la LCV.

5. CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

En vertu de l'article 107.9 de la LCV, « *toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle d'au moins 100 000\$ doit remettre au vérificateur général une copie des états financiers annuels, de son rapport sur ces états ainsi que de tout autre rapport résumant ses constatations et recommandations au conseil d'administration ou aux dirigeants de cette personne morale* ».

OBJECTIF	S'assurer que toute personne morale ayant bénéficié en 2015 d'une subvention d'au moins 100 000\$ de la Ville s'est conformée aux dispositions de l'article 107.9 de la LCV quant à la remise d'une copie de ses états financiers vérifiés au VG.
CONSTATS	En date du 12 mai 2017, le BVG a reçu les états financiers audités pour 2015 de 176 (soit 94%) des 187 organismes touchés par cette exigence de la LCV, pour un total de 104,9 M\$ (sur un total de 191,1 M\$ octroyé aux organismes).

La VG encourage la Ville à poursuivre son travail afin de sensibiliser les organismes quant aux exigences de l'article 107.9 de la LCV.

6. AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

6.1 GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE ET DE LA CANOPÉE

L'agrile du frêne est un insecte originaire d'Asie qui s'attaque à tous les types de frênes provoquant la mort de l'arbre en quelques années. En 2012, la Ville estimait à 1,2 million le nombre d'arbres de toutes espèces plantés sur le domaine public. De ce nombre, la population des frênes était évaluée à près de 20%, soit un peu plus de 200 000 arbres menacés d'être détruits par l'insecte.

OBJECTIF	Évaluer les mesures avec lesquelles la Ville a mis en place une stratégie encadrant la gestion de la problématique liée à l'agrile du frêne sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none">- Des efforts considérables ont été déployés;- Il est difficile d'apprécier la mesure avec laquelle la stratégie fonctionne efficacement et concourt à l'atteinte des objectifs visés;- L'orientation de la stratégie devrait être réévaluée régulièrement afin d'en assurer la cohésion compte tenu des objectifs fixés;- Le montage financier devrait être révisé en conséquence.

La VG conclut que la Ville devra démontrer dans quelle mesure les interventions mises de l'avant pour contrer l'invasion de l'agrile du frêne et accroître la canopée ont permis d'atteindre les cibles.

6.2 GESTION DURABLE DE L'EAU

Le gouvernement du Québec a adopté, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), dont les objectifs sont de « *viser une réduction d'au moins 20% de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20% du volume total d'eau produit* ».

Dans ce contexte, il importe que la Ville mette en place des mécanismes de suivi et d'évaluation qui lui permettront d'assurer le respect de la SQEEP.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que le plan d'action adopté par la Ville permet de satisfaire aux objectifs et aux mesures de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) en lien avec la Politique nationale de l'eau;- S'assurer de l'application de la réglementation en vigueur concernant l'usage de l'eau potable par les arrondissements.
-----------	--

CONSTATS	<p>Atteinte des objectifs de la SQEEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les efforts ont permis de diminuer respectivement de 20 % et de 26 %, à l'échelle de l'agglomération, la production totale ainsi que la distribution moyenne d'eau potable par personne par jour en 2015; - Ces efforts doivent toutefois se poursuivre puisque la consommation d'eau potable reste supérieure à la moyenne canadienne. <p>Mise en œuvre de la réglementation dans les arrondissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de pertes d'eau potentielles estimé à 31 %, comparativement à l'objectif visé de moins de 20 % du volume d'eau distribué; - Un taux de fuites estimé à 98 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite, par rapport à l'objectif de 15 mètres cubes; - Dans la perspective de respecter les exigences de la SQEEP, des améliorations devraient être apportées eu égard aux constats suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Un plan d'action pour répondre aux exigences de la SQEEP n'a pas été intégré dans la Stratégie montréalaise de l'eau; o Pas d'évidence que la réglementation sur l'usage de l'eau est appliquée par les arrondissements (équipements dans les industries, commerces et institutions).
----------	---

Ainsi, l'audit confirme que les efforts réalisés ont permis de diminuer la production totale et la distribution moyenne d'eau potable par personne par jour. Le taux de pertes d'eau potentielles et le taux de fuites n'atteignent pas les objectifs de la SQEEP.

La Ville n'a pas intégré dans le plan d'action général de la Stratégie montréalaise de l'eau un plan d'action spécifique concernant la SQEEP. Il reste donc beaucoup d'efforts à déployer pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SQEEP.

6.3 GESTION DES FEUX DE CIRCULATION

Le réseau routier de la Ville est composé de près de 2 300 intersections munies de systèmes de feux de circulation.

En 2004, la Ville a amorcé une première phase de mise aux normes des feux de circulation. En 2008, la Ville adoptait un Plan de transport faisant référence à la poursuite de la première phase de mise aux normes devant se terminer en 2008 et au début d'une 2^e phase devant commencer en 2008 et se terminer en 2010. Enfin, une troisième phase a été amorcée au cours de 2015 pour les intersections du réseau local.

OBJECTIF	S'assurer que les projets de mise aux normes des feux de circulation et
----------	---

	d'implantation de la gestion dynamique évoluent conformément aux priorités approuvées par les instances.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville n'a pas su mettre en place un programme articulé et cohérent de mise aux normes pour en assurer la réalisation dans les délais imposés par la loi et exprimés par les instances, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> o Inventaire incomplet qui ne reflète pas le degré de conformité aux normes des diverses composantes des systèmes de feux de circulation; o Pas de plan global supporté par un échéancier de l'ensemble des interventions à réaliser en vue de se conformer à la fois aux normes exigées par la loi et aux normes internes de la Ville; - La Ville ne sera vraisemblablement pas en mesure de respecter les échéanciers imposés par la loi.

La VG conclut en mentionnant que les échéanciers et les budgets initialement prévus dans le Plan de transport n'ont pas été respectés.

Elle ajoute qu'il est impératif que la gestion du programme de mise aux normes des feux de circulation fasse l'objet d'un suivi étroit par la Direction générale pour s'assurer de respecter les échéanciers, les coûts prévus ainsi que les objectifs visés.

6.4 PROGRAMMES ÉCO-QUARTIER ET ÉCOCENTRES

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'écocivisme dans les habitudes de vie des Montréalais en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées et réalisées par les citoyens.

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles mis à la disposition de tous les citoyens pour leur permettre d'y apporter des matières qui seront valorisées.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que l'adjudication des contrats aux organismes mandataires pour la gestion des écocentres s'effectue selon un processus objectif, transparent et équitable; - S'assurer que les sommes allouées par la Ville font l'objet d'un processus de reddition de comptes périodique permettant l'évaluation des résultats obtenus.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Manquements quant à la conformité du processus d'adjudication de contrats pour la gestion des écocentres et le transport des matières résiduelles; - Des doutes ont été soulevés quant au respect des principes d'équité et de transparence devant caractériser les procédures de sollicitation des marchés et de mise en concurrence des fournisseurs;

	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission du dossier au Bureau de l'inspecteur général de la Ville, afin qu'il poursuive les investigations qu'il jugera appropriées; - En ce qui a trait au programme Éco-quartier, l'audit effectué met en évidence des déficiences en matière de reddition de comptes; - À cet égard, les arrondissements devront prendre les dispositions nécessaires pour être en mesure de démontrer comment les contributions financières allouées aux organismes mandataires contribuent à l'atteinte des cibles stratégiques de la Ville en matière de développement durable.
--	---

Au chapitre de la conformité du processus d'adjudication de contrats, la VG mentionne que l'audit met en évidence certains manquements à l'égard desquels des correctifs devront être apportés.

Des questionnements ont été soulevés lors des travaux d'audit concernant les procédures établies pour choisir l'adjudicataire pour la période allant de 2011 à 2016. C'est pourquoi le dossier a été transmis au Bureau de l'inspecteur général de la Ville.

Elle conclut en mentionnant que la reddition de comptes pour le programme Éco-quartier est absente et que leurs activités devraient être documentées et évaluées.

6.5 PROJET SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (SERAM)

Le projet SERAM émane du besoin de moderniser le système de radiocommunication du SPVM. La portée du projet a ensuite été élargie afin de répondre aux besoins de plusieurs catégories d'utilisateurs, dont ceux de services de sécurité publique.

Depuis l'acceptation provisoire de la phase 1 du projet par la Ville, en septembre 2014, ce dernier a connu plusieurs embûches. Notamment, la gestion du projet s'est avérée déficiente et les tentatives de déploiement ont mis en évidence une problématique de fiabilité du système.

OBJECTIF	<p>Corroborer les conclusions du diagnostic établi par le STI et s'assurer que le plan de redressement en cours était pertinent et fonctionnel afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Redresser la gestion même du projet SERAM; ○ Stabiliser la fiabilité du système et mitiger les risques liés aux enjeux de sécurité publique.
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré les enjeux et embûches potentielles qui demeurent à régler, les mesures prises ou en voie d'être prises par le STI pour redresser le projet SERAM sont pertinentes et fonctionnelles; - Ces mesures devraient contribuer à réduire le nombre et l'impact des pannes et favoriser la stabilité du système;

	<ul style="list-style-type: none"> - Quant aux coûts du projet, les demandes de changement attribuables à un devis mal ficelé ou à une mauvaise définition des besoins au départ, conjugués aux mesures de redressement prises ou en voie d'être prises, font en sorte que le cadre financier se chiffre à 129 M\$
--	---

La VG conclut en mentionnant que le système qui en résultera risque de ne pas répondre à des besoins significatifs de fonctionnalités et de performance, du moins sur un horizon à court ou à moyen terme, notamment :

- Géolocalisation en temps réel;
- Pénétration du signal dans les édifices publics et le Montréal souterrain (sauf métro);
- Besoins des activités d'enquêtes spécialisées du SPVM.

6.6 GESTION DU PROGRAMME TRANSFO-RH

L'origine du programme Transfo-RH remonte aux fusions municipales. Différents projets ont vu le jour depuis afin de tenter de moderniser les processus relatifs à la gestion des ressources humaines et à la paie, mais ceux-ci n'ont pas été couronnés de succès.

En avril 2014, le projet RH-Paie a été suspendu afin d'en revoir la portée, l'approche de réalisation, le choix de la plateforme technologique et le budget.

En octobre 2016, la Ville n'a pu donner suite à l'appel d'offres public *Acquisition de services pour l'utilisation d'une solution logiciel-service ou infonuagique hébergée des ressources humaines et paie* pour le projet Système intégré en RH, le projet majeur du programme Transfo-RH, puisqu'aucun des soumissionnaires n'était conforme.

OBJECTIF	<p>Corroborer le questionnement à l'égard des aspects cruciaux suivants du programme Transfo-RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La réorientation du projet RH-Paie et le changement d'orientation technologique; o La gouvernance du programme; o L'appel d'offres public pour le projet Système intégré en ressources humaines (SIRH).
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement d'orientation technologique et d'envergure du projet RH-Paie, qui s'est commué en programme Transfo-RH au cours de l'année 2015, aurait dû être approuvé par le comité exécutif; - La gouvernance du programme Transfo-RH comporte des déficiences qui nécessitent la prise de mesures correctives afin de favoriser son succès, dont : <ul style="list-style-type: none"> o L'établissement d'objectifs clairs et de principes directeurs sous-jacents à sa réalisation; o La mise en place d'un processus d'assurance qualité; o La mise en place d'une gestion intégrée des risques;

	<ul style="list-style-type: none"> - L'appel d'offres relatif au projet SIRH doit être revu afin de répondre aux pratiques du marché.
--	--

La VG mentionne que les causes des insuccès relatifs au projet RH-Paie et au Système intégré en ressources humaines sont notamment symptomatiques d'une gouvernance déficiente. Elle ajoute que le contenu de l'appel d'offres relatif au projet SIRH doit être revu afin de répondre aux pratiques du marché et un nouvel appel d'offres doit être lancé dans les meilleurs délais.

Elle conclut en indiquant que l'historique des tentatives infructueuses de modernisation des processus RH et RH-Paie, conjugué aux risques que comporte la réalisation du programme, exige un suivi vigoureux de l'administration municipale.

6.7 TESTS D'INTRUSION PHYSIQUE

La Ville et ses organismes contrôlés possèdent de nombreux actifs essentiels et vitaux localisés, entreposés ou détenus dans divers bâtiments, édifices et locaux.

Étant donné l'importance de ces actifs, ceux-ci doivent être adéquatement protégés pour maintenir un niveau de protection suffisant garantissant la sécurité des personnes et des biens et pour offrir la continuité des services essentiels au fonctionnement et au bien-être de la communauté montréalaise.

OBJECTIF	Mettre à l'épreuve la sécurité, en conditions réelles, afin de déterminer s'il était possible d'obtenir des accès physiques non autorisés aux édifices stratégiques de la Ville.
CONSTAT	Pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons divulguer les résultats des tests d'intrusion physique. Les unités d'affaires concernées ont été informées des déficiences constatées et celles-ci feront l'objet de plans d'action.

7. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Le pourcentage des recommandations formulées par le BVG qui ont fait l'objet de mesures concrètes est un indicateur essentiel pour s'assurer que les services centraux et les arrondissements appliquent leurs recommandations.

Concernant les audits d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, le taux de mise en œuvre des recommandations dans la première année de suivi s'est amélioré, passant de 35% à 50%.

La VG indique que les travaux de suivi mettent en lumière le fait que plusieurs unités d'affaires ne considèrent pas avec toute l'attention nécessaire les recommandations qui leur sont adressées.

En ce qui concerne l'audit des états financiers, le taux de mise en œuvre des recommandations dans la première année s'est détérioré pour celles de 2015, passant de 67% en 2014 à 42% en 2015.

La VG conclut en mentionnant qu'elle recommande à l'administration municipale d'établir des indicateurs de performance pour mesurer le degré d'implantation des recommandations incluses dans les rapports d'audit du VG et d'en effectuer le suivi.

8. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens.

9. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont apprécié le travail du Bureau du vérificateur général dont les nombreuses recommandations ont été jugées fort pertinentes afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville. Ceux-ci ont exprimé la nécessité et même le devoir pour l'Administration de suivre et de mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale.

Quoique plusieurs des recommandations de la VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

Les membres partagent les inquiétudes du bureau du VG en matière d'attractivité de la main-d'œuvre. Le bureau du VG a un rôle de chien de garde essentiel au bon fonctionnement de la Ville et les membres de la Commission espèrent que des solutions seront rapidement trouvées.

Les membres de la Commission tiennent à souligner la qualité du rapport présenté par la nouvelle Vérificatrice générale, mais également celle de son approche, à la fois constructive et basée sur la collaboration et l'amélioration des processus.

10. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a formulé ses recommandations, lesquelles sont présentées dans la section suivante du présent rapport.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2017.

11. REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Alan DeSousa, a remercié Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville et ses vérificateurs généraux adjoints, ainsi que les citoyens présents aux assemblées publiques.

12. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport de la Vérificatrice générale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration formule ses recommandations et remercie la Vérificatrice générale (VG) et son équipe pour leur collaboration.

Au terme de cet exercice, la Commission sur les finances et l'administration fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA VG

CONSIDÉRANT les réactions de la Ville de Montréal quant aux principaux rapports de vérification déposés et la continuité de l'exercice qui doit être consacrée par les divers services corporatifs et arrondissements ;

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la Vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenus dans ce rapport annuel 2016 ;

R-1

Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information³. En conséquence, il est recommandé que toutes les recommandations présentes dans le rapport de la VG reçoivent une réponse au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

R-2

Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations de la Vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;
- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

R-3

Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le bureau du VG lors de l'étude de son rapport 2015 et présents en ANNEXE 1, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports de la VG afin de faciliter le suivi des

³ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016*. Montréal, 16 mai 2017, 436 p.

plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal. Pour le rapport 2016 de la VG, que cette dernière fournisse ces mêmes tableaux à jour à l'attention de la Commission dans les plus brefs délais.

R-4

Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

GESTION CONTRACTUELLE ET RÔLE DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CONSIDÉRANT le non-respect des échéanciers, les dépassements de coûts ainsi que l'absence de rapports de clôture et donc de reddition de comptes formelle pour les projets analysés dans l'audit de Gestion des travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Ville de Montréal contenu dans le rapport du VG 2015 ;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif reçoit régulièrement des présentations sur les projets d'envergure de la Ville et sur leur mise en œuvre, mais que cette pratique n'est pas systématique pour tous les contrats octroyés par la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun mécanisme efficace pour que les élus captent systématiquement les problématiques en lien avec la mise en œuvre des contrats octroyés par la Ville ;

CONSIDÉRANT que les élus montréalais doivent assurer une reddition de comptes serrée aux citoyens sur la manière dont les deniers publics sont dépensés ;

CONSIDÉRANT la réponse du comité exécutif aux recommandations R-6 et R-7 du rapport de la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude du rapport 2015 du VG qui reconnaît que la Commission sur l'examen des contrats a un mandat trop étroit pour étudier ces problématiques⁴ ;

CONSIDÉRANT le mandat attribué à la Commission sur l'examen des contrats, lequel se limite à l'étude de la conformité administrative du processus d'appel d'offres, sans rendre compte de la qualité de la mise en œuvre des contrats⁵ ;

R-5

Que le mandat de la Commission sur l'examen des contrats soit élargi afin de permettre :

- Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.

⁴ Ville de Montréal. Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal – Exercice 2015. En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%C9PONSECE_VG15_20160926.PDF (page consultée le 22-06-2017)

⁵ Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), art.2

- Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et les redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2017.

ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VG

Tableau 1 - Sommaire

Unité d'affaires dont la mise en oeuvre des recommandations accuse un retard significatif

RECOMMANDATIONS "NON ENCORE RÉGLÉES" POUR DES DOSSIERS PRODUITS AU COURS DES ANNÉES 2012 À 2014

OPTIMISATION DES RESSOURCES

[Délai entre la date d'implantation initialement prévue au plan d'action de l'unité d'affaires et la nouvelle date d'échéance communiquée par cette dernière]

UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES	2012			2013			2014			Total		
	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de l'eau	4	708	23	2	473	16	11	252	8	17	385	13
Service de sécurité incendie de Montréal	3	1085	36				15	299	10	18	430	14
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	12	815	27	7	537	18				19	713	23
Total général	19	835	27	9	522	17	26	279	9	54	515	17

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

[Délai entre la date d'implantation initialement prévue au plan d'action de l'unité d'affaires et la nouvelle date d'échéance communiquée par cette dernière]

UNITÉS ADMINISTRATIVES RESPONSABLES	2012			2013			2014			Total		
	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)	Nombre recommandations	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)
Service de Police	2	731	24							2	731	24
Service des ressources humaines	4	1157	38							4	1157	38
Service de sécurité incendie de Montréal							8	120	4	8	120	4
Service des technologies de l'information	4	1271	42	11	699	23	1	366	12	16	821	27
Total général	10	1118	37	11	699	23	9	147	5	30	673	22

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
Service de l'eau	708	23	473	16	252	8	385	13
OR12-006-098								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.2D - Données concernant l'état des infrastructures	547	18					547	18
3.6.1.A - Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Programmation des projets d'investissement en 2010 et en 2011	1096	36					1096	36
3.6.2.B - Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Dépenses d'entretien	182	6					182	6
OR12-006-098-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.4 - Niveau de service (EAU)	1006	33					1006	33
OR14-004-06A								
Bris de conduites d'aqueduc								
4.2.B - Données permettant la réalisation d'analyses et de corrélations			547	18			547	18
4.2.E - Données permettant la réalisation d'analyses et de corrélations			398	13			398	13
OR14-004-08A								
Entretien des bornes d'incendie								
4.1.2.B-1 - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					182	6	182	6
4.1.2.C - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					611	20	611	20
4.1.2.D - Établissement de standards d'entretien des bornes d'incendie / Détermination et communication de standards pour la Ville de Montréal					366	12	366	12
4.2.1.B - Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Inspections planifiées des bornes d'incendie					366	12	366	12
4.2.2.D - Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie					182	6	182	6
4.3.B-3 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de l'eau					182	6	182	6

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
OR14-004-08A (Suite)								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.1.B - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					182	6	182	6
4.4.1.1.C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					182	6	182	6
4.4.1.2.B - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					152	5	152	5
4.4.1.2.C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					182	6	182	6
4.3.8 - Reddition de comptes					182	6	182	6

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
Service de sécurité incendie de Montréal	1085	36			299	10	430	14
OR12-006-18								
Service premier répondants Schéma couverture de risques en sécurité incendie								
3.1.2 - Service de premiers répondants / obligations prévues aux protocoles d'entente (pg. 16 du rapport du vérificateur)	1066	35					1066	35
3.2.1.2 C - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 / État des réalisations / Volet de l'intervention – force de frappe (pages 41 et 42 du rapport de vérification)	1277	42					1277	42
3.2.1.16 A - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 / État des réalisations / Volet de la prévention / Programme 6 – Commissariat aux incendies (page 37 du rapport de vérification)	912	30					912	30
OR14-004-088								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.18-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					489	16	489	16
4.4.1.18-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					244	8	244	8
4.4.1.1C - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					244	8	244	8
4.4.1.1E - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					438	15	438	15
4.4.1.1F - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage					438	15	438	15
4.4.1.2C-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
OR14-004-088 (Suite)								
Entretien des bornes d'incendie								
4.4.1.2C-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8
4.4.1.2D-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					92	3	92	3
4.4.1.2D-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant					244	8	244	8
4.4.2B-1 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées					244	8	244	8
4.4.2B-2 - Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées					244	8	244	8
4.5C - Reddition de comptes					244	8	244	8
4.5D - Reddition de comptes					366	12	366	12
4.5E - Reddition de comptes					366	12	366	12
4.5F - Reddition de comptes					305	10	305	10

Tableau 2 A

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)

OPTIMISATION DES RESSOURCES								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
Service de l'environnement, de la voirie et des transports	815	27	537	18			713	23
OR12-006-09A								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseau de voirie artérielle								
3.2.B-1 - Stratégie globale d'intervention	883	29					883	29
3.2.B-2 - Stratégie globale d'intervention	883	29					883	29
3.3.B-2 - Allocation et utilisation des ressources	1082	36					1082	36
OR12-006-09A-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseau de voirie artérielle								
3.1.B-2 - Données d'inventaire (SITE)	912	30					912	30
3.2.B-3 - Stratégie globale d'intervention (SITE)	853	28					853	28
OR12-006-09B-1								
Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout								
3.1 - Données physiques d'inventaire (SITE)	730	24					730	24
OR12-006-35B								
Travaux de construction réalisés en sous-traitance								
3.1 - Clauses prévues dans les cahiers des charges et dans les documents d'appel d'offres	774	25					774	25
3.2.1.B - Réception de la liste des sous-entrepreneurs	761	25					761	25
3.2.2.B-2 - Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis	730	24					730	24
3.2.2.B-1 - Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis	715	24					715	24
3.2.3.B - Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat	730	24					730	24
3.2.4 - Mesures prises pour faire appliquer les clauses	730	24					730	24
OR13-006-29A			537	18			537	18
Activités des laboratoires - Contrôle qualitatif des matériaux et expertise			537	18			537	18
4.2.1.1B - Approbation de la conformité des matériaux en début de projet - Matériaux « en vrac »			731	24			731	24
4.2.2.1.B - Conformité et exhaustivité des contrôles qualitatifs effectués en cours de réalisation du projet - Matériaux préfabriqués installés			670	22			670	22
4.2.4.1.B - Traitement des non-conformités signalées et application de pénalités - Traitement des non-conformités signalées			578	19			578	19
4.2.4.1.C - Traitement des non-conformités signalées et application de pénalités			350	12			350	12
4.3.1.B - Conformité des documents normatifs de référence et des rapports d'interventions utilisés - Documents normatifs de référence			563	19			563	19
4.4.B - Reddition de comptes et gouvernance			486	16			486	16
4.4.C - Reddition de comptes et gouvernance			379	12			379	12
Total général	835	27	522	17	279	9	515	17

Tableau 2 B

08+000 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)
01+000

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
Service de Police	731	24					731	24
T112-006-08 Mandat TI confidentiel SPVM 3.2-b - page 15 à 17 du rapport de vérification 731 24 731 24 3.2-d - pages 15 à 17 du rapport de recommandation 731 24 731 24								
Service des ressources humaines	1157	38					1157	38
T111-006-09 B SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS » 3.3.3.B - Sécurité / Livrables de certification (page 18 du rapport de vérification) 1341 44 1341 44 3.4.B - Performance (pages 19-20 du rapport de vérification) 1096 36 1096 36 3.6.B - Plan de continuité (page 22 du rapport de vérification) 1096 36 1096 36								
T111-006-09 C SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS » 3.2.4.B - Phases de développement / Paramétrage et conversion des données 1775 38 1775 38								
Service de sécurité incendie					120	4	120	4
T113-006-02-SIM Gestion de la continuité des affaires 4.1.C - Gouvernance 120 4 120 4 4.2.C - Structure du programme de continuité des affaires 120 4 120 4 4.3.B - Structure de gestion de crise 120 4 120 4 4.4.B - Analyse des risques et des impacts sur les affaires et stratégies de continuité des affaires 120 4 120 4 4.5.B - Plans et procédures de continuité des affaires 120 4 120 4 4.6.B - Formation en matière de continuité des affaires 120 4 120 4 4.7.B - Programmes d'exercices de continuité des affaires 120 4 120 4 4.8.B - Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires 120 4 120 4								

Tableau 2 B

08+000 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DONT L'IMPLANTATION ACCUSE UN DÉLAI SIGNIFICATIF (PAR UNITÉ D'AFFAIRES/PAR DOSSIERS)
01+000

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION								
	2012		2013		2014		TOTAL	
	Délai moyen (en jours)	Délai moyen (en mois)						
Service des technologies de l'information	1271	42	699	23	366	12	821	27
TI11-006-09								
PROJET « SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE »								
3.8.2 - 3.8 Recommandation: actualiser la prévision des coûts pour compléter le projet SIG RH- Paie (STI)	1318	43					1318	43
3.8.3 - 3.8 Recommandation: soumettre une recommandation au comité exécutif édictant le plan d'action proposé pour relancer le projet SIG RH-Paie (STI)	1199	39					1199	39
3.8.5 - 3.8 Recommandation : cadre de gestion et reddition de compte sur le projet au CE (STI)	1410	46					1410	46
TI11-006-09 A								
SOUS-PROJET « GESTION DU TEMPS »								
3.2.3.B1 - Phases de développement / Acquisition des licences	1157	38					1157	38
TI12-006-11A								
Gestion des licences d'utilisation des logiciels								
4.1.2.B - Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux			670	22			670	22
4.1.2.C - Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux			783	26			783	26
4.1.3.B - Conformité des droits d'utilisation / Régularisation des licences logicielles			814	27			814	27
4.2.1.B - Optimisation des contrats de licences / Cadre de contrôle			365	12			365	12
4.2.2.Ba - Optimisation des contrats de licences / Demande d'accès aux applications			1155	38			1155	38
4.2.2.Bb - Optimisation des contrats de licences / Demande d'accès aux applications			366	12			366	12
4.2.3.B - Optimisation des contrats de licences / Réserve pour désuétude			1063	35			1063	35
TI12-006-11B								
Gestion des licences d'utilisation des logiciels								
4.1.1.B - Conformité des droits d'utilisation / Cadre de contrôle			519	17			519	17
TI13-006-02-STI								
Gestion de la continuité des affaires								
4.1.C - Gouvernance					366	12	366	12
TI13-006-05 A								
Sécurité des réseaux sans fil (STI)								
4.1.B - Processus de détection des réseaux sans fil non autorisés			670	22			670	22
4.2.B - Points d'accès sans fil			640	21			640	21
4.3.B - Protocoles de sécurité			640	21			640	21
Total général	1118	37	699	23	147	5	673	22